



Information à destination des enfants bénéficiaires de l'AEEH

Madame, Monsieur,

Votre enfant en situation de handicap est scolarisé à SURZUR et/ou vous souhaitez l'inscrire à nos accueils périscolaires, extrascolaires, AJI (accueil ados), nous nous efforçons de lui réserver le meilleur accueil avec un encadrement de qualité, des espaces privilégiés favorisant les rencontres, les découvertes, la prise d'autonomie et la créativité.

La CAF du Morbihan co-finance notre fonctionnement et peut apporter une aide spécifique supplémentaire pour l'accueil des enfants en situation de handicap bénéficiaires d'une Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Cette aide nous permet de mobiliser des moyens tels que la possibilité de former nos équipes d'animation, de recruter des encadrants supplémentaires si besoin, d'investir dans du matériel adapté, etc...

Pour que nous puissions bénéficier de ces aides, il est nécessaire de nous transmettre le document attestant que l'enfant bénéficie de l'accompagnement AEEH.

Il est indispensable également de prendre rendez-vous avec le responsable ou son adjointe du pôle Famille Enfance Jeunesse afin d'évaluer les besoins et projets de votre enfant.

En vous remerciant par avance pour votre compréhension et votre coopération, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions complémentaires.

Bien cordialement

Accueil administratif
Pôle Famille Enfance Jeunesse